

DES OFFRES QUI VONT FAIRE DU BRUIT

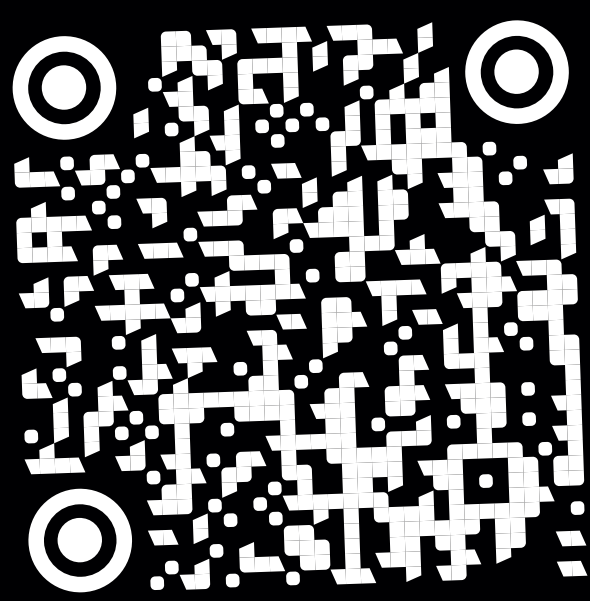
PRÊT ÉTUDIANT 0%⁽¹⁾

POUR LES 18-28 ANS

TAEF FIXE



DÉCOUVREZ TOUTES
NOS OFFRES JEUNES**



BY*



CAISSE
D'ÉPARGNE
Grand Est Europe

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pour un Prêt Personnel⁽¹⁾ de 10 000€ sur 84 mois au taux débiteur annuel fixe de 0%, 24 mensualités de 0€ puis 60 mensualités de 166,67€ pendant la durée de remboursement. **Taux Annuel Effectif Global fixe de 0%**. Frais de dossier de 0€. Coût de l'assurance emprunteur de groupe facultative: 2,70€ par mois⁽²⁾ qui s'ajoutent à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt: 226,80€. Taux annuel effectif de l'assurance: 0,50%. **Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative: 10 000,20€.**

Communication à caractère publicitaire. Offre soumise à conditions.

* BY = Par Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

** Coût de connexion selon votre opérateur.

(1) Montant donné à titre indicatif, sans aucune valeur contractuelle. Sous réserve d'acceptation par votre Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation. Conditions de taux en vigueur au 15/04/2026 susceptibles de variations, valables pour toute demande de prêt comprise entre 2 000 et 10 000€, remboursable sur une durée comprise entre 12 et 60 mois, sous réserve de personnalisation de vos remboursements*** et de débloqués échelonnés des fonds jusqu'au terme des études. Offre réservée aux étudiants âgés de 18 à 28 ans pour tout nouveau prêt étudiant. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

(2) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client de 20 ans assuré en Décès et en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et en Incapacité Totalité de Travail (ITT). Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. L'assurance emprunteur est un contrat d'assurance de groupe CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

*** La période de franchise de remboursement entraîne une augmentation du montant total dû par l'emprunteur.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 euros - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738 - Crédit photo : ©Adobestock - Visuel généré à l'aide de l'IA • Imprimeur : Resolution - 04/2026